

ANNEXE 3

Autorisation parentale de cession du droit à l'image et des droits d'auteur d'un élève mineur dans le cadre du prix académique « Tous unis dans la laïcité » (1ère édition 2015-2016)

Le présent contrat a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles les parents d'un élève mineur acceptent, à titre gracieux, de céder à l'académie de Nice, ainsi qu'à ses partenaires, les droits d'auteur sur les œuvres réalisées par les élèves dans le cadre du prix « Tous unis dans la laïcité », ainsi que le droit d'utiliser l'image et la voix de leur enfant résultant de sa participation à ce concours.

Nous soussignés (père et mère ou représentants légaux)*

Demeurant

.....
.....

agissant en qualité de l'autorité parentale de l'enfant

demeurant

.....

- Autorisons à titre gracieux l'académie de Nice, à fixer et à reproduire l'image (et/ou la voix) de notre enfant ainsi qu'à l'utiliser dans le cadre de la campagne du prix « Tous unis dans la laïcité », ou pour toute autre action de promotion qui utilise les œuvres ou les images réalisées dans le cadre de cette manifestation.

Il est précisé qu'aucune exploitation commerciale ne pourra avoir lieu.

La présente autorisation de captation et d'exploitation s'applique à tous supports (écrit, électronique, audio-visuel). L'académie de Nice s'engage, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives au droit à l'image, à ce que la publication et la diffusion de l'image (et/ou de la voix) de l'enfant, ainsi que des commentaires l'accompagnant, ne portent pas atteinte à la vie privée, à la dignité et à la réputation de l'enfant.

- Autorisons à titre gracieux la cession des droits d'auteur du candidat, à l'académie de Nice, sur l'œuvre réalisée dans le cadre du prix « Tous Unis dans la laïcité ».

Le droit d'exploitation de l'œuvre porte sur toute action de promotion qui utilise les travaux réalisés dans le cadre du prix. Il comprend également le droit de reproduction des œuvres réalisées dans le cadre du prix, et ce par tous procédés techniques connus ou inconnus à ce jour, et sur tous formats. Il est également autorisé de procéder à tout acte de reproduction, aux fins de circulation de l'œuvre.

Fait à.....le.....

Signatures du père et de la mère ou des représentants légaux :

*Le formulaire doit être signé par le ou les titulaires de l'autorité parentale. La jurisprudence précise qu'en matière de prise de vue d'un mineur, l'autorisation des deux titulaires de l'autorité parentale (père et mère en principe) est requise.

ANNEXE 3

Autorisation de cession du droit à l'image et des droits d'auteur d'un élève majeur dans le cadre du prix académique « *Tous unis dans la laïcité* » (1ère édition 2015-2016)

Le présent contrat a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles un élève majeur accepte, à titre gracieux, de céder à l'académie de Nice, ainsi qu'à ses partenaires, les droits d'auteur sur les œuvres réalisées par les élèves dans le cadre du prix « Tous unis dans la laïcité », ainsi que le droit d'utiliser son image et sa voix résultant de sa participation à ce concours.

Je soussigné(e)

Demeurant

.....
.....

- Autorise à titre gracieux l'académie de Nice, à fixer et à reproduire mon image (et/ou ma voix) ainsi qu'à l'utiliser dans le cadre de la campagne du prix « Tous unis dans la laïcité », ou pour toute autre action de promotion qui utilise les œuvres ou les images réalisées dans le cadre de cette manifestation.

Il est précisé qu'aucune exploitation commerciale ne pourra avoir lieu.

La présente autorisation de captation et d'exploitation s'applique à tous supports (écrit, électronique, audio-visuel). L'académie de Nice s'engage, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives au droit à l'image, à ce que la publication et la diffusion de mon image (et/ou de ma voix), ainsi que des commentaires l'accompagnant, ne portent pas atteinte à ma vie privée, à ma dignité et à ma réputation.

- Autorise à titre gracieux la cession des droits d'auteur du candidat, à l'académie de Nice, sur l'œuvre réalisée dans le cadre du prix « Tous Unis dans la laïcité ».
Le droit d'exploitation de l'œuvre porte sur toute action de promotion qui utilise les travaux réalisés dans le cadre du prix. Il comprend également le droit de reproduction des œuvres réalisées dans le cadre du prix, et ce par tous procédés techniques connus ou inconnus à ce jour, et sur tous formats. Il est également autorisé de procéder à tout acte de reproduction, aux fins de circulation de l'œuvre.

Fait à.....le.....

Signature de l'élève majeur :